

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 07/01/2025	Le quinze janvier deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 15/01/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....16 Votants.....19	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Geneviève DARGNAT, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Sébastien DERREUMAUX, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL et Elisabeth FRONTIN formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Nassima VIGUIER pouvoir à Olivier BEUDAERT</p> <p>Absent(s) : Maud THOURY, Alain GUYONNET et Sébastien PELLERIN</p>
Réf : 2025-002 Objet : Adhésion au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 1/15/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 1/15/2025 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2025-002- Adhésion au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Entendu Monsieur le Maire,

- SIGNALER que, à compter du 1^{er} janvier 2027, la Communauté de Communes Moret Seine et Loing deviendra compétente de plein droit en matière de PLU sauf si une minorité de blocage s'y oppose (soit au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population) conformément aux dispositions de la Loi ALUR
- INFORMER que lors d'une réunion à la CCMSL en date du 3 octobre 2024, la Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne était venue expliquer aux élus les enjeux et perspectives du lancement de cette élaboration
- PRÉCISER que la Commune avait refusé ce transfert en date du 5 juillet 2016 puis du 1^{er} février 2017 et enfin en date du 26 novembre 2020
- INFORMER que de nouveau, le Conseil municipal doit se positionner sur la possibilité d'engager la commune vers l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- PRÉCISER que si la compétence n'est pas prise par la Communauté de communes, chacune des communes membres devra mettre à jour son Plan Local d'Urbanisme

Après débat, le Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas s'engager dans cette démarche à ce jour.

Votes de l'Assemblée : 12 POUR et 5 CONTRE : Monsieur DESSOGNE Daniel, Monsieur BEUDAERT Olivier, Monsieur DOYEN Michel, Monsieur PIGNOT Daniel et Madame VIGUIER Nassima

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 15/01/2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE